

Jean Sarkozy

---

Vice-Président du Conseil général  
en charge de l'Économie sociale et solidaire  
et de l'Insertion

Nanterre, le 20 juin 2011

Chers collègues, *Cher Patrice,*

Vous avez souhaité me faire part d'un certain nombre de remarques concernant l'économie sociale et solidaire.

Je tenais à vous apporter les précisions suivantes pour chacun des points que vous avez évoqués :

*« la création d'un poste de « facilitateur » : une organisation a été mise en place au sein du Pôle Attractivité et Emploi qui répond à chacune des fonctions évoquées dans votre suggestion. Je vous propose de faire une présentation de cette organisation à l'occasion du prochain CD ESS.*

*« l'augmentation du nombre de membres représentant les entreprises de l'ESS au conseil départemental » : le rapport portant sur l'actualisation des membres du CD ESS, suite au récent renouvellement du Conseil général sera présenté à la séance du 24 juin prochain. L'ATELIER et RENCONTRESSOCIALES.ORG pourront ainsi être représentés au sein du CD ESS renouvelé.*

*« allouer les appels d'offres pour laisser la possibilité aux entreprises de l'ESS comme aux PME et TPE de pouvoir répondre. » : les marchés du Département sont construits dans le strict respect du Code des Marchés Publics. Ainsi, il est procédé à des allotissements géographiques à l'aune de besoins identifiés sur les territoires concernés. C'est le cas des marchés du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi –PDI RE. Néanmoins, il appartient aux entreprises de l'ESS comme aux PME et aux TPE de travailler ensemble et de procéder à des groupements qui leur permettent de remporter de nouveaux marchés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, conscient des enjeux impliqués le département a réuni en juin 2010 les associations financées dans le cadre du PDI-RE afin de les sensibiliser aux modalités de réponse aux appels d'offres.*

*« activer dans les appels d'offres les clauses qui privilégient les SCOP » : les Structures d'Insertion par l'Activité Economique peuvent d'ores et déjà orienter les publics en difficultés qu'elles accompagnent vers les entreprises titulaires des marchés du Département. En revanche, le Code des Marchés Publics ne permet pas de « privilégier » un acteur de l'insertion plutôt qu'un autre.*

*« aider et soutenir les réseaux de l'ESS actifs dans le département » : ces réseaux pourront effectuer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets ESS publié en juillet sur le site internet du Conseil général.*

[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net)

Hôtel du Département : 2-16, bd Soufflot - 92015 Nanterre Cedex  
tél. : 01 41 91 29 38 - télécopie : 01 41 91 27 92 - courriel : [jsarkozy@cg92.fr](mailto:jsarkozy@cg92.fr)

Permanence du Canton de Neuilly Sud : 97, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine  
tél. : 01 47 22 00 22 - télécopie : 01 47 47 96 66 - [jeansarkozy-blog.fr](http://jeansarkozy-blog.fr)

« l'appel à projet » : il sera ouvert non seulement aux nouveaux porteurs mais aussi aux structures déjà en activité mais souhaitant proposer une offre de service supplémentaire.

« proposer que 1% des locaux d'activités de l'OPDHLM et de la SEM92 soit dédié à l'ESS. » : il conviendrait dans un premier temps de déterminer d'une part le type d'initiatives d'ESS éligibles, et d'autre part d'évaluer à quoi correspond le 1% proposé (en nombres, en surfaces et en répartition géographique notamment).

« promouvoir le statut des scops, promouvoir l'ESS. Par des actions dans les collèges et lycées, dans les boutiques de gestion et les autres structures d'aide à la création d'entreprise. Informer sur l'existence de ce secteur. Valoriser la gestion des entreprises par les salariés. » : je vous propose d'aborder ces propositions lors de notre prochain CD ESS.

« soutien au logiciel libre. » : cette proposition devra être précisée lors de notre prochaine réunion.

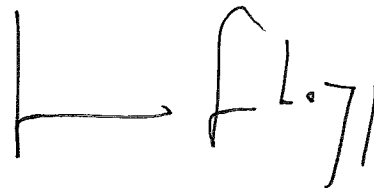
« demander que les fonds de revitalisation soient destinés à l'ESS, un tiers au minimum étant consacré à des projets d'insertion par l'économie. » : la mobilisation d'une partie des fonds de revitalisation sur des projets d'ESS est déjà prévue. C'est pour cette raison que l'accord cadre signé entre le Département et l'Etat fait partie intégrante du rapport « Développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans le département des Hauts-de-Seine » voté le 17 décembre dernier. Il est toutefois important de préciser que l'Etat décide – en concertation avec l'entreprise concernée – de l'affectation des fonds. Si le Département est bien force de proposition, il ne jouit en revanche malheureusement d'aucun pouvoir décisionnel qui lui permettrait d'exiger qu'un tiers des fonds collectés financent des projets d'ESS.

« forum départemental de l'ESS du 28 novembre 2011 au CNIT » : je vous propose d'inviter à une prochaine réunion du comité « élargie », tous les acteurs de l'ESS du 92 pour échanger et décider, sur la préparation du forum départemental mais je prends d'ores et déjà note des trois débats proposés.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à toi

Monsieur Vincent Gazeilles  
Monsieur Guy Janvier  
Monsieur Patrice Leclerc



Copie à Patrick Devedjian  
Président du Conseil général